Résolution sur une stratégie européenne à l'égard des Roms

2008/2502(RSP) - 31/01/2008 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement européen a adopté par 510 voix pour, 36 contre et 67 abstentions une résolution sur une stratégie européenne à l'égard des Roms.

Les 12 à 15 millions de Roms qui vivent en Europe (dont 10 millions dans l'Union), font l'objet de discrimination raciale et, dans de nombreux cas, sont victimes d'une discrimination structurelle grave, de la pauvreté et de l'exclusion sociale, souligne la résolution. L'hostilité à l'égard des Tziganes et des Roms est encore répandue en Europe ; elle est encouragée et utilisée par des extrémistes et peut s'exacerber à l'occasion d'attaques racistes, de discours de haine, d'agressions physiques, d'expulsions illégales et de harcèlements policiers. Par ailleurs, les députés estiment que l'holocauste des Roms (Porajmos) mérite d'être pleinement reconnu, en proportion de la gravité des crimes nazis visant à éliminer physiquement cette population d'Europe, en même temps que les Juifs et d'autres groupes cibles.

Condamnant toutes les formes de racisme et de discrimination à l'encontre des Roms et des autres populations considérées comme des « Tziganes », le Parlement demande à la Commission d'élaborer une stratégie-cadre européenne pour l'intégration des Roms et de définir un plan détaillé d'action communautaire pour l'intégration des Roms, dont le but sera d'apporter un soutien financier à la réalisation des objectifs de la stratégie-cadre.

La Commission est, entre autres, invitée à :

- mettre en place une unité chargée des Roms, appelée à coordonner la mise en œuvre de la stratégie-cadre européenne et à faciliter la coopération entre les États membres ;
- établir une carte de crise européenne, permettant de mesurer et de suivre les zones de l'Union européenne dans lesquelles les communautés roms sont le plus touchées par la pauvreté et l'exclusion sociale;
- examiner la possibilité de renforcer la législation antidiscrimination en matière d'éducation, en mettant l'accent sur la déségrégation, et à rendre compte de ses conclusions au Parlement dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution;
- redoubler d'efforts pour financer et soutenir les actions menées dans les États membres afin d'intégrer les enfants roms dans le système éducatif dès leur plus jeune âge;
- soutenir les programmes promouvant des actions positives en faveur des Roms dans les secteurs de l'enseignement secondaire et supérieur, y compris la formation professionnelle, l'éducation des adultes, la formation tout au long de la vie et l'enseignement universitaire;
- soutenir l'intégration des Roms sur le marché du travail à travers des mesures de soutien financier à la formation et au recyclage, des mesures visant à promouvoir l'action positive sur le marché du travail, et des mesures tendant à promouvoir l'emploi indépendant des Roms et les petites entreprises de Roms;
- étudier la possibilité de mettre en place, un programme de microcrédit destiné à encourager la création de petites entreprises ;
- s'appuyer sur les modèles favorables existants pour soutenir les programmes visant à éliminer les taudis roms, qui engendrent de graves risques sociaux, environnementaux et de santé, dans les États membres où il en existe.

Le Parlement presse également les États membres:

-

de résoudre le problème des campements, dépourvus de toutes normes d'hygiène et de sécurité, et où un grand nombre d'enfants roms périssent des suites d'accidents domestiques (en particulier d'incendies, causés par l'absence de normes de sécurité appropriées) ;

- de lutter contre l'exploitation, la mendicité forcée et l'absentéisme scolaire des enfants roms, ainsi que les mauvais traitements à l'égard des femmes roms;
- de mettre fin à l'exclusion systémique de certaines communautés roms des soins de santé.

Le Conseil, la Commission et les États membres sont invités à soutenir les programmes systémiques nationaux visant à améliorer la situation des communautés roms dans le domaine de la santé, notamment en instaurant un plan de vaccination approprié des enfants. Les députés insistent enfin pour que les autorités locales soient mobilisées afin que les efforts faits pour promouvoir l'intégration des Roms et lutter contre la discrimination portent véritablement leurs fruits.